

Au Conseil Communal de Château-d'Oex

Rapport de commission pour le préavis n°09/2023

Rénovation complète du toit du chalet d'alpage communal de Charbonnet

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,
Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,

La commission chargée d'étudier le présent préavis s'est réunie le lundi 5 juin 2023 à 20h30 à la salle du Conseil Communal de Château-d'Oex. Elle était composée de Messieurs Florian Revaz, 1^{er} membre, Sylvain Clot, Christophe Pilet et Jean-Philippe Blum, rapporteur. M. Daniel Mercier était absent et non excusé. La Municipalité était représentée par Madame Cosette Hämmerli. M. Xavier Feal adjoint au service des travaux représentait le dit service.

Après avoir traité du préavis n°08/2023, le président passe la parole à la Municipale Mme Cosette Hämmerli qui nous expose les faits.

Madame la Municipale Cosette Hämmerli ayant été informée d'importants dégâts sur le toit de ce chalet suite à un orage de grêle s'est rendue sur place avec un professionnel afin d'estimer la situation.

Comme cité dans le préavis et suite à cet état des lieux, la Municipalité a décidé de procéder à la réfection complète de cette toiture réalisée en plusieurs étapes et dont tous les pans s'avèrent usagers.

Suite à l'annonce de dégâts de grêle l'ECA apporte un soutien de CHF* 68'000.00. pour une réfection de cette toiture en tavillon. Un solde de CHF*44'000.00 serait à la charge de la commune dont une participation encore non déterminée pourrait venir du Fond Suisse du Paysage. Le Fonds Suisse du Paysage attribuera la subvention uniquement pour un toit en tavillons non-autoclavés.

Le débat sur le maintien de cette toiture en tavillons ou non peut toujours avoir lieu mais ce chalet, situé dans un cadre magnifique au pied de la chaîne des Vanils, avait été choisi précédemment comme une toiture à maintenir comme tel.

Monsieur Feal nous précise encore que, dans la mesure du possible, ces travaux débuteraient encore cet automne, en tous cas pour un pan et la suite serait entreprise au premier printemps 2024.

Une discussion quant à une participation aux travaux de démontage ou de transport des matériaux par l'amodiateur pourrait avoir lieu.

La commission relève encore qu'au vu des investissements réalisés et des coûts d'entretien ainsi que de mise aux normes de ces chalets d'alpages, une réflexion par rapport à l'adaptation des baux à loyers serait envisageable afin de pérenniser l'entretien de notre patrimoine dans la durée.

Après délibération, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'accepter le préavis n°09/2023 tel que présenté.

Pour la commission, le rapporteur, Jean-Philippe Blum

Château-d'Oex, 16 juin 2023